

Brevets—Loi

● (1640)

Dans le projet de loi original que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations devait présenter avant le congé d'été, les multinationales auraient eu le droit exclusif de produire et de vendre les médicaments mis au point par elles pendant une période de huit à dix ans, soit plus longtemps que les quatre à six ans prévus par le projet de loi actuel.

Sous l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, on a adouci les peines si bien qu'au lieu de perdre l'exclusivité sur tous les médicaments, on ne la perd que sur le médicament en cause et un autre. On a levé les restrictions à l'importation des ingrédients actifs plutôt que d'assurer leur fabrication au Canada. On a modifié les dispositions concernant les rapports à faire sur les coûts au conseil d'examen des prix et on a allégé le processus.

Nous savons ce qui va se passer quand ce projet de loi sera adopté parce que nous savons ce qui se passait avant 1969, année où a été adoptée la loi qui régit depuis la fabrication et la vente des médicaments délivrés sur ordonnance. Les sociétés fixeront le prix en fonction de ce que le marché pourra absorber. Il n'y aura pas de concurrence pendant au moins dix ans. Nous savons d'expérience que les Canadiens souffriront énormément.

Dans le projet de loi proposé, il n'y a aucune estimation de coût. Tout ce que nous savons, c'est que le ministre déclare que les prix n'augmenteront pas d'un cent. Il est vraiment le seul à croire une chose pareille. Hier et aujourd'hui, le ministre a soutenu que les citations attribuées à M. Eastman dans l'émission *The Journal* de Radio-Canada anglais avaient été sorties de leur contexte et que M. Eastman convenait avec lui qu'il n'y aurait pas d'augmentation du coût. Aujourd'hui, le *Toronto Star* cite une déclaration de M. Eastman disant que le niveau de prix des nouveaux médicaments sera plus élevé par suite de ce projet de loi que s'il n'existait pas.

J'ai appelé M. Eastman hier soir et je lui ai demandé si ses propos avaient été mal cités ou mal interprétés à l'émission de Radio-Canada. Je lui ai demandé s'il pensait que les prix ne seraient pas plus élevés une fois que ce projet de loi sera adopté. M. Eastman m'a signalé quelque chose de parfaitement évident. Dans le régime actuel, une société qui élabore un médicament a au moins quatre ans, et d'après le ministre, c'est en fait dix ans et demi en moyenne, pour vendre en exclusivité ce médicament sur ordonnance. Quand ce projet de loi aura été adopté, la période de quatre ans autorisée par le régime actuel passera à dix ans. Les sociétés multinationales qui élaboreront de nouveaux médicaments auront six ans de plus pour vendre leurs médicaments, et durant cette période les fabricants de médicaments non brevetés ne pourront pas obtenir de licence pour les produire et ne pourront donc pas faire baisser les prix comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

J'aimerais donner aux députés et au ministre quelques exemples du fonctionnement actuel du système. Je vais prendre deux ou trois médicaments vendus sur ordonnance d'utilisation très courante. Le valium est probablement le médicament vendu sur ordonnance le plus utilisé au Canada et pratiquement dans tous les autres pays. A Winnipeg, le prix de vente au détail de 100 comprimés du médicament breveté est de

15,10 \$. Pour l'équivalent non breveté, le prix au détail est de 5,64 \$. Prenons le tagamet, un médicament largement utilisé par les gens qui ont des ulcères. Cent comprimés du tagamet breveté coûtent 39,38 \$ à Winnipeg. L'équivalent non breveté coûte 15,34 \$.

Pour un des antibiotiques les plus récents sur le marché, l'amoxicilline, le médicament breveté coûte 18,25 \$ tandis que son équivalent sans marque de commerce coûte 9,25 \$.

Selon le système actuel, comme ils obtiennent des équivalents sans marque de commerce pour la plupart des médicaments qui leur sont prescrits, les consommateurs payent la moitié ou moins du prix des médicaments brevetés. Le ministre propose de détruire pratiquement ce système.

Il a déclaré que, non seulement le coût des médicaments actuellement sur le marché n'augmenterait pas, mais qu'il n'y aurait pas non plus de hausse de prix pour les médicaments de demain. Il est certainement le seul à le croire. Clayton Yeutter, le négociateur commercial en chef des États-Unis, a déclaré ceci, à Radio-Canada, à l'occasion d'une interview, après avoir prononcé un discours à Chicago, le 30 septembre:

Cela risque d'augmenter le prix de détail de certains de ces produits. Si le prix de détail reste faible grâce à la piraterie, ce n'est pas une bonne façon d'administrer un pays.

Je voudrais que le ministre dise aux personnes âgées et aux jeunes parents dont les enfants tombent malade et ont besoin de médicaments délivrés sur ordonnance s'il croit ou non, comme M. Yeutter, que le système actuel qui leur a permis d'économiser de l'argent se fonde sur la piraterie et que nous devons l'éliminer. L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations était plus conscient de la réalité et plus franc que son successeur. Il a déclaré...

M. McDermid: C'est son avis personnel.

M. Orlikow: Le député dit que c'est son avis personnel.

M. Riis: L'avis du ministre.

M. Orlikow: Tel était donc l'avis de ce ministre. Le 27 juin 1986, il a déclaré que, selon son ministère, la mise en marché retardée de médicaments sans marque de commerce ne coûterait pas aux provinces plus de 100 millions de dollars d'ici à 1990. Si les prix ne doivent pas augmenter, pourquoi l'ancien ministre a-t-il accepté, comme le ministre actuel, de payer 600 millions aux provinces? C'est certainement parce qu'il savait que les prix augmenteraient.

Mon collègue, le député de Beaches (M. Young) et d'autres députés ont demandé au gouvernement, au ministre de la Consommation et des Corporations et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de publier les études en leur possession qui dévoilent toute la vérité quant aux hausses auxquelles il faut s'attendre.

● (1650)

Je prierais le ministre de dire aux députés et aux Canadiens pour qui le gouvernement a refusé de divulguer ces documents et ces études. Nous avons tout lieu de croire que ces documents n'ont pas été publiés parce que les Canadiens y apprendraient que le prix des médicaments d'ordonnance va monter en flèche après l'adoption du projet de loi.